

Question écrite N° 3704

Une pétition qui interpelle : défense de la langue française ou promotion des intérêts économiques ?

Christophe Schaffter (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

Les jeunes professionnels doivent savoir relever des défis complexes, s'adapter à des environnements en constante évolution et collaborer activement sur des projets variés ou au sein d'une équipe. Les compétences numériques, méthodologiques, sociales et personnelles, comme l'autonomie et la réflexion, prennent une importance croissante.

Dans le cadre des réformes de la formation initiale, l'enseignement traditionnel par disciplines cède la place à un enseignement par compétences opérationnelles. Ce changement a été souhaité par les employeurs représentés par les Organisations du monde du travail (OrTra) et fixé par les ordonnances fédérales réglant la formation professionnelle initiale.

Pour rappel, la réforme du commerce est entrée en vigueur en août 2023. Bien que le cadre général soit identique pour toutes les filières au niveau fédéral, la mise en œuvre de la réforme du commerce diffère en fonction des écoles et des filières dans lesquelles elle est implantée.

Début mars 2025, la pétition nationale enregistrait un peu plus de 1'300 signatures.

Le Gouvernement répond ainsi aux questions posées :

1. Promotion de la langue française : Quelles mesures le Gouvernement jurassien envisage-t-il pour renforcer la place du français dans la grille horaire des écoles de commerce et professionnelles afin de s'assurer qu'elle reste une priorité, dans le respect du mandat constitutionnel qui lui impose de favoriser l'illustration de la langue française ?

L'apprentissage du français a toujours été défendu par le canton du Jura et est inscrit dans la Constitution de la République et Canton du Jura.

La réforme en cours ne vise pas à marginaliser l'enseignement du français. Elle vise à l'adapter aux réalités du monde professionnel. Pour garantir sa place dans la formation des apprentis, plusieurs mesures sont réalisées :

- Renforcement du rôle transversal du français : l'apprentissage de la langue ne se limite pas aux heures allouées mais s'intègre dans diverses disciplines favorisant ainsi une application concrète et contextuelle des compétences linguistiques;
- Valorisation des compétences rédactionnelles et orales : la réforme met l'accent sur des capacités directement utiles aux élèves, telles que la rédaction de documents professionnels, la communication argumentée et l'analyse critique.

La première volée a débuté en août 2023. Les nouveaux plans de formations seront réexaminés dans un horizon de cinq ans après l'entrée en vigueur, comme le prévoit la loi fédérale.

2. Réforme : Le Gouvernement peut-il sortir l'enseignement de la langue française des compétences opérationnelles prévues par la réforme ?

La réforme apporte une nouvelle dynamique à l'apprentissage du français. Il n'est pas possible, à ce stade, de sortir cette discipline du cadre des compétences opérationnelles en raison des bases légales fédérales. En revanche, une évaluation des résultats de la réforme sera menée par l'OrTra et offrira ainsi des possibilités d'ajustements. Ce réexamen interviendra en 2028.

L'approche actuelle de la réforme intègre le français au sein des compétences opérationnelles pour garantir sa maîtrise dans le monde professionnel. De manière transversale, le français est ainsi employé à travers plusieurs contextes professionnels.

Dans les compétences opérationnelles, les connaissances à acquérir en français sont la maîtrise de la langue et du vocabulaire, la compréhension de la langue, la rédaction et l'argumentation. Les connaissances relatives à la langue sont abordées de manière générale dans le domaine de compétence qui traite de la culture générale. L'approfondissement de ces connaissances se fait à travers le programme de maturité professionnelle post CFC ou intégrée.

3. Si oui, entend-il agir dans ce sens afin de donner à l'enseignement de notre langue un autre contenu et d'autres ambitions que celles imposées par la réforme ?

Les effets de la réforme sur les compétences en langue française devront être analysés à l'issue des premières volées. Le Gouvernement jurassien sera attentif aux ajustements nécessaires et réalisera une intervention au niveau intercantonal si les évaluations montrent un appauvrissement des compétences en français. L'objectif est de garantir un enseignement équilibré conjuguant exigences scolaires, utilité pratique et pensée critique.

4. Si non, entend-il agir et malgré tout donner à l'enseignement de notre langue un autre contenu et d'autres ambitions que celles imposées par la réforme ?

Le plan de formation prévoit le développement des capacités argumentatives et critiques. L'esprit critique reste un pilier de la formation, notamment à travers des exercices d'écriture argumentative et de débat structuré. Dans le cadre du programme du CFC, l'application de ces compétences est contextualisée dans un cadre professionnel. Des projets interdisciplinaires sont encouragés pour maintenir une maîtrise approfondie du français tout en tenant compte des impératifs du monde du travail.

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance de formation, un dispositif complémentaire est mis en place au sein de la Division commerciale. La participation à des activités de débat, à des spectacles ou encore à des pièces de théâtre contribue au renforcement des compétences en langue française.

5. Coordination romande : Le Gouvernement est-il en contact avec d'autres cantons romands en lien avec la problématique soulevée par la présente question écrite ? Envisage-t-il une prise de position commune ou une action coordonnée vis-à-vis des autorités intercantionales ou fédérales imposant cette réforme afin de défendre l'enseignement du français dans ces formations ?

Le Gouvernement jurassien est en dialogue permanent avec les autres cantons romands à travers les conférences intercantionales. La question de la place du français dans l'enseignement professionnel fait l'objet de discussions et d'évaluations conjointes. Les démarches d'évaluation de la réforme seront ainsi réalisées de manière concertée avec l'ensemble des cantons.

Le Gouvernement jurassien reste attentif à l'acquisition des compétences en langue française dans le cadre des réformes. A l'instar de très nombreuses autres formations professionnelles initiales, le changement didactique vers l'enseignement par compétences opérationnelles représente un changement important pour les enseignants et les élèves. Le Gouvernement jurassien sera d'autant plus vigilant aux impacts de ces changements lors du réexamen du dispositif.

Au besoin, une approche cantonale quant à un renforcement de la langue française pourrait être mise en place.

Delémont, le 18 mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître